

# Séjours d'études à l'étranger

## Campagne de candidature 2027-2028

Objectifs de la présentation :

Comprendre les opportunités de mobilité internationale

Découvrir les démarches pour partir étudier à l'étranger

Identifier les aides et les ressources disponibles

# Pourquoi partir étudier à l'étranger ?

- ✓ Découvrir une autre manière d'étudier
- ✓ Progresser dans une langue étrangère
- ✓ Développer son autonomie et sa capacité d'adaptation
- ✓ Enrichir son parcours universitaire et professionnel
- ✓ Vivre une expérience interculturelle.

À l'UBS, le séjour d'études s'effectue dans le cadre d'un échange avec une université partenaire.

# Échange universitaire

## Qu'est-ce qu'un échange universitaire ?

Je reste étudiant de l'UBS :

- ✓ Je suis accueilli un ou deux semestres par une université partenaire
- ✓ Je ne paye pas de droits d'inscription mais certains frais annexes peuvent exister (équivalent CVEC)
- ✓ Je suis les cours et je passe les examens sur place
- ✓ L'université partenaire transmet mes résultats
- ✓ L'UBS reconnaît les notes et valide les crédits obtenus

La mobilité s'inscrit dans votre diplôme préparé à l'UBS. Elle ne conduit pas à l'obtention d'un diplôme de l'université partenaire.

# Échange universitaire

## Ce qu'implique un échange à l'étranger

### Sur le plan universitaire

- ✓ construire un programme de cours compatible avec sa formation et permettant la validation du semestre ou de l'année ;
- ✓ suivre les enseignements et les examens de l'université d'accueil ;
- ✓ respecter le calendrier universitaire local.

### Sur le plan pratique

- ✓ effectuer les démarches demandées par les deux universités ;
- ✓ organiser son logement et son transport ;
- ✓ prévoir les assurances nécessaires ;
- ✓ anticiper son budget.

# Les dispositifs de mobilité gérés par le SAI

## Trois possibilités à l'UBS

- ✓ **Échange Erasmus+ : auprès d'un partenaire situé principalement dans les pays participant au programme.**
- ✓ **Échange dans le cadre d'un accord bilatéral : auprès d'un partenaire lié directement à l'UBS, notamment hors du cadre Erasmus+.**
- ✓ **Double diplôme : Un parcours spécifique permettant, sous certaines conditions, d'obtenir le diplôme de l'UBS et celui de l'établissement partenaire.**

**Dans les trois cas, les possibilités dépendent de votre formation et des accords qui lui sont ouverts.**



# Erasmus+, le principal programme de mobilité

## Partir en échange avec Erasmus+

- ✓ Un semestre ou une année dans une université partenaire
- ✓ Une mobilité intégrée au cursus suivi à l'UBS
- ✓ Un contrat d'études validé avant le départ
- ✓ Une reconnaissance des enseignements validés
- ✓ Une aide financière Erasmus+ possible
- ✓ Des destinations accessibles selon la formation

**Le programme Erasmus+ ne se limite pas aux séjours d'études : le programme peut aussi financer des stages et certaines mobilités courtes ou hybrides.**



# EMERGE



Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027 lancé par la Commission Européenne, l'UBS a rejoint, en juin 2024, le cercle des grandes alliances «Universités Européennes». Nommée EMERGE, elle comprend au total 9 universités.



# Les accords bilatéraux

## Partir dans le cadre d'un accord bilatéral

L'UBS a également conclu des accords directs avec des universités à l'étranger.

- ✓ Échange organisé entre l'UBS et l'établissement partenaire
- ✓ Maintien de l'inscription à l'UBS
- ✓ Pas de droits d'inscription auprès du partenaire, hors éventuels frais annexes
- ✓ Contrat d'études et reconnaissance académique
- ✓ Financements possibles selon la destination et la situation de l'étudiant

# Les accords bilatéraux

## Focus Canada

Le Canada reste une destination très demandée. Les places sont limitées et les candidatures peuvent être très sélectives. Le coût du séjour, du logement, du transport, de l'assurance et des démarches d'immigration doit être anticipé dès la candidature.

Exemples :

Université du Québec à Chicoutimi (Québec)  
Université du Québec à Trois-Rivières (Québec)  
Université du Québec en Outaouais (Québec)  
Collège Godin, Collège Vanier (Québec)  
Université de Moncton (Nouveau-Brunswick)  
Université Memorial (Terre Neuve et Labrador)  
Université Concordia (Alberta)  
Université de Victoria (Victoria)

# Les doubles diplômes

## Le double diplôme : un parcours spécifique

Un double diplôme permet de suivre un parcours organisé conjointement par l'UBS et une université partenaire.

- ✓ Parcours défini à l'avance entre les deux établissements
- ✓ Durée et programme d'études spécifiques
- ✓ Conditions de candidature et de sélection propres à chaque formation
- ✓ Mobilité généralement plus longue qu'un échange semestriel
- ✓ Obtention possible de deux diplômes, sous réserve de valider l'ensemble du parcours

# Les doubles diplômes

| Pays                                         | Nom de l'Etablissement                                           | Ville                              | Composante | Filières concernées                              | Type d'accord                       | Année de mobilité |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| <b>ALLEMAGNE</b>                             | HS Zwickau                                                       | ZWICKAU                            | LLSHS      | LEA                                              | Accord Bilatéral Double diplôme     | Licence 3         |
| <b>CANADA</b>                                | Université de Moncton                                            | MONCTON                            | IAE        | CGAO                                             | Accord Bilatéral MBA double diplôme | Master 2          |
| <b>CANADA</b>                                | Université du Québec à Chicoutimi *                              | CHICOUTIMI                         | ENSIBS     | Informatique<br>Mécatronique<br>Génie Industriel | Accord Bilatéral Double diplôme     | ENSIBS5           |
| <b>CANADA</b>                                | Université du Québec à Chicoutimi *                              | CHICOUTIMI                         | IUT Vannes | GEA<br>Informatique<br>Science des données<br>TC | Accord Bilatéral Double diplôme     | BUT 3             |
| <b>CANADA</b>                                | Université du Québec en Outaouais *                              | GATINEAU                           | ENSIBS     | Cyberdéfense                                     | Accord Bilatéral Double diplôme     | ENSIBS5           |
| <b>ESPAGNE</b>                               | Universidad de Jaén                                              | JAEN                               | LLSHS      | LLCER Espagnol                                   | Accord Bilatéral Double diplôme     | Licence 3         |
| <b>REPUBLIQUE TCHÈQUE</b>                    | University of South Bohemia                                      | CESKE BUDEJOVICE                   | LLSHS      | LEA                                              | Accord Bilatéral Double diplôme     | Licence 3         |
| <b>FRANCE, ALLEMAGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b> | Université Bretagne Sud, HS Zwickau, University of South Bohemia | Lorient, Zwickau, Ceske Budejovice | LLSHS      | GPPE                                             | Accord Bilatéral Tri-diplôme        | Master 1 et 2     |

\* Frais d'admission à régler

# Échange universitaire

## Consulter les partenaires accessibles à votre formation

### [Portail des possibilités d'échanges à l'UBS](#)

Cliquer sur "Possibilités d'échanges", puis choisir votre composante et votre filière, ou faire un tri par pays pour visualiser les échanges possibles dans votre filière.

Ces accords de partenariats indiquent le domaine et le niveau d'études concernés ainsi que le nombre d'étudiants et la durée de séjour par étudiant.

# Le Service des Affaires Internationales - SAI

## Comment le SAI accompagne les candidats à une mobilité :

### Avant la sélection

- ✓ informer sur les possibilités de mobilité ;
- ✓ coordonner la campagne de candidature ;
- ✓ transmettre les dossiers aux enseignants référents.

### Après la sélection

- ✓ nommer les étudiants auprès des partenaires ;
- ✓ instruire les demandes de bourse ;
- ✓ accompagner les étudiants avant, pendant et après la mobilité.

## Candidater sur Mobility Online

- ✓ Date limite : 31 janvier 2027
- ✓ Jusqu'à 3 vœux Erasmus+ et 3 vœux accords bilatéraux (mélange possible entre les vœux : 1<sup>er</sup> vœu : Erasmus+, 2<sup>ème</sup> vœu : accord bilatéral, 3<sup>ème</sup> vœu : Erasmus+)
- ✓ Formulaire à remplir en ligne
- ✓ Données personnelles à compléter
- ✓ Documents à déposer aux étapes indiquées

## Les documents à préparer

- ✓ Formulaire signé
- ✓ Photo d'identité
- ✓ CV
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Projet de cours pour chaque établissement
- ✓ Budget pour chaque pays
- ✓ Attestation pour chaque langue d'enseignement

## Exemple : si vous formulez 3 vœux

| Université de Jaén                                                                       | Université de Malaga | Université de Galway               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| 1 formulaire de candidature                                                              |                      |                                    |
| 1 photo d'identité                                                                       |                      |                                    |
| 1 CV                                                                                     |                      |                                    |
| 1 lettre de motivation                                                                   |                      |                                    |
| 1 programme de cours                                                                     | 1 programme de cours | 1 programme de cours               |
| 1 budget pour le 1 <sup>er</sup> vœu en Espagne (ou 1 budget pour chaque vœu en Espagne) |                      | 1 budget pour l'Irlande            |
| 1 attestation de niveau en espagnol                                                      |                      | 1 attestation de niveau en anglais |

À retenir : si plusieurs documents sont demandés dans une rubrique, fusionnez-les dans un seul pdf, dans l'ordre de vos vœux.

## CALENDRIER ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- ✓ **31 janvier 2027** : date limite de dépôt via la plateforme Mobility Online : lien disponible à la rubrique International « Étudier à l'étranger » du site internet de l'UBS
- ✓ **Février 2027** : transmission par le SAI des candidatures aux coordinateurs pédagogiques des différentes filières
- ✓ **Mars-avril 2027** : processus de sélection par les coordinateurs pédagogiques (entretien et/ou sélection sur dossier académique dans la limite des places disponibles)
- ✓ **Avril-mai 2027** : transmission par le SAI des coordonnées des étudiants sélectionnés aux établissements partenaires
- ✓ **Avril-mai-juin 2027** : dossiers des établissements partenaires à compléter et à transmettre par les étudiants. **Attention aux dates de réception imposées par les partenaires**
- ✓ **Mai-juin-juillet 2027** : réunions préparatoires avant le départ (**présence obligatoire**)
- ✓ **25 août 2027** : Dépôt des dossiers de mobilité et des demandes de bourses au SAI
- ✓ **Fin septembre 2027** : Répartition des bourses de mobilité par le conseil des relations internationales de l'UBS
- ✓ **Octobre 2027** : 1<sup>er</sup> versement de la bourse de mobilité sous réserve de réception des documents contractuels signés de toutes les parties : attestation d'arrivée, contrat d'études.

## Les bourses de mobilité

- ✓ Bourse AMI (réservée aux étudiants boursiers)
- ✓ Bourse Erasmus+ études
- ✓ Bourse exceptionnelle Emerge (sous réserve de fonds disponibles)
- ✓ Bourse B-Monde du Conseil Régional de Bretagne
- ✓ Bourse de l'Université Bretagne Sud (sous réserve de fonds disponibles)
- ✓ Bourses des Collectivités Territoriales



## **La bourse AMI**

### **LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX**

Les étudiants titulaires d'une bourse versée par le Crous conservent le bénéfice de celle-ci pendant la durée de leur séjour à l'étranger, sous réserve d'avoir déposé leur Dossier Social Étudiant l'année précédant la mobilité.

### **LA BOURSE AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

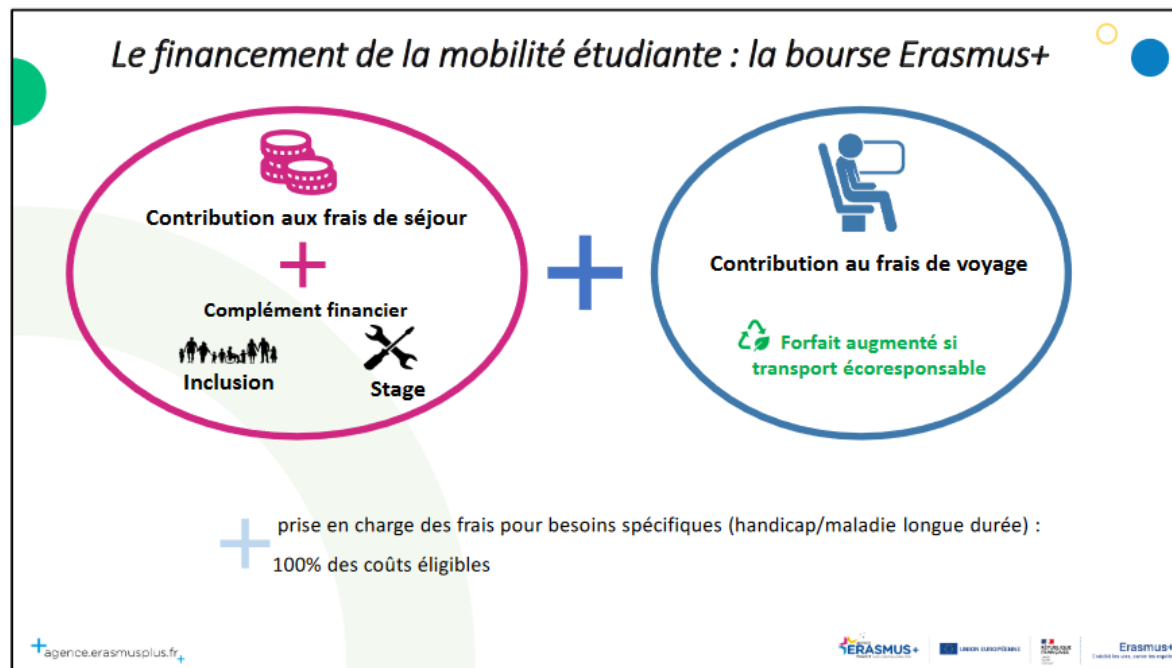
Cette bourse est réservée aux étudiants boursiers du CROUS (de l'échelon 0 bis à l'échelon 7) en séjour d'études à l'étranger dans un établissement partenaire de l'UBS. Le nombre de bourse de mobilité internationale est attribué chaque année à l'UBS par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Le montant de la bourse AMI est de 400 € par mois. L'aide se compose d'au moins 1 mensualité et de 10 mensualités maximum. La bourse AMI est plafonnée à 10 mensualités par étudiant sur l'ensemble de son cursus post-bac. Le MESRE n'autorise pas à financer les demi-mois.

## La bourse Erasmus+

La bourse Erasmus+ se compose de 2 éléments :

- Une contribution aux frais de séjour
- Une contribution aux frais de voyage



## La bourse Erasmus+

### 1) Contribution aux frais de séjour

Le montant mensuel de la bourse Erasmus+ dépend du pays d'accueil, il est fixé par le Conseil des relations internationales de l'UBS au début de chaque année universitaire.

Le Conseil détermine le montant mensuel vers les pays de groupe 1 et le montant mensuel vers les pays de groupes 2 et 3 :

- taux mensuel pour les pays du groupe 1 : entre 292 € et 606 €
- taux mensuel pour les pays des groupes 2 et 3 : entre 225 € et 550 €
- écart minimum de 50 € entre le taux fixé vers groupe 1 et le taux fixé vers groupes 2/3

## La bourse Erasmus+

### Répartition des pays du programme en 3 Groupes depuis 2024

|                                                              |                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Groupe 1</b><br>Pays où le coût de la vie est plus élevé  | Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède<br>+ Pays tiers non associés au programme de la région 14                |
|                                                              | Pays intégrant le Groupe 1 depuis 2024<br>+ Allemagne, Autriche, Belgique, <b>FRANCE</b> , Italie, Pays-Bas<br>+ Pays tiers non associés de la région 13 |
| <b>Groupe 2</b><br>Pays où le coût de la vie est moyen       | Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal                                                                                                                  |
|                                                              | Pays intégrant le Groupe 2 depuis 2024<br>+ Estonie, Lettonie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie                                                             |
| <b>Groupe 3</b><br>Pays où le coût de la vie est plus faible | Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie                                                              |

## La bourse Erasmus+

### 2) Contribution aux frais de voyage

Elle est attribuée sous la forme d'un forfait, calculé selon la distance entre l'UBS (campus de Lorient, direction du SAI) et l'université d'accueil, ainsi que selon le moyen de transport utilisé.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la

Commission Européenne :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distancecalculator>

Par défaut, les étudiants bénéficiaires d'une bourse Erasmus+ se voient attribuer le forfait correspondant à un transport standard.

**Sous réserve de fonds disponibles**, un complément de bourse peut être accordé aux étudiants effectuant leur trajet aller-retour entre la France et le pays d'accueil en :

✓ train ; bus ; vélo ; covoiturage.

Le bateau n'est pas éligible.

# La bourse Erasmus+

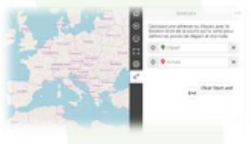
## 2) Contribution aux frais de voyage

*Forfait contribution aux frais de voyage*

✚ Application du forfait frais de voyage pour **tous les publics (étudiants et personnel) et tous les types de mobilités**

✚ Un forfait augmenté si utilisation d'un transport à moindre empreinte carbone

| Distance parcourue | Moyen de transport écoresponsable | Transport standard |
|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
| 10-99 km           | 56 €                              | 28 €               |
| 100-499 km         | 285 €                             | 211 €              |
| 500 – 1999 km      | 417 €                             | 309 €              |
| 2000 – 2999 km     | 535 €                             | 395 €              |
| 3000 – 3999 km     | 785 €                             | 580 €              |
| 4000 – 7999 km     | 1 188 €                           | 1 188 €            |
| 8000 km et plus    | 1 735 €                           | 1 735 €            |



[Calculateur de distance Erasmus+](#)

## La bourse Erasmus+

Complément « Inclusion » : calculé sur la même durée que la bourse Erasmus+

Un complément financier forfaitaire “inclusion” de 250 € par mois peut être attribué, sur candidature, aux étudiants répondant à l'un des 3 critères obligatoires du programme Erasmus+, tels que définis dans les textes publiés au Bulletin officiel de l'Éducation nationale pour les conventions 2025 et 2026 :

1. boursier sur critères sociaux à l'échelon 6 ou 7 : notification définitive d'attribution de bourse Crous ;
2. situation de handicap : attestation de décision MDPH ;
3. affection de longue durée (ALD) : attestation CPAM mentionnant l'ALD ou « soins affection liste... ».

Les établissements peuvent également définir des critères additionnels, à condition qu'ils soient rendus publics dans leur politique inclusion.



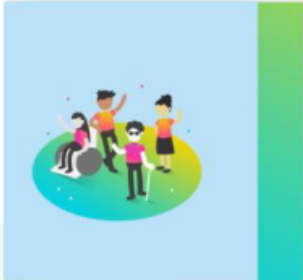
Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



## La bourse Erasmus+

Demande spécifique gérée par le SAI avec l'Agence Erasmus+ France avant la mobilité :

*COMPLEMENTS POUR DU SOUTIEN PARTICULIER*



**BESOINS SPECIFIQUES  
HANDICAP OU LONGUE MALADIE (ALD)  
PRISE EN CHARGE AUX FRAIS REELS**

**Démarches auprès de l'Agence Erasmus+**

- Déposer une demande auprès de l'AN avant le départ
- Pièces justificatives à fournir (idevis, factures)

→ **Le participant doit être allocataire et bénéficiaire du complément forfaitaire inclusion**

Les EES peuvent prétendre à des compléments financiers pour :

- Des besoins spécifiques : Complément au participant éligible au titre des besoins spécifiques (handicap/maladie longue durée) : 100% des coûts éligibles
- Un soutien organisationnel supplémentaire pour des besoins spécifiques : 125€/participant éligible aux besoins spécifiques
- Des coûts exceptionnels : Garantie financière, frais de voyage élevé : 80% des coûts éligibles

→ Demande à faire auprès de l'Agence

[agence.erasmusplus.fr](https://agence.erasmusplus.fr)

## Bourses exceptionnelles dans le cadre de l'Alliance Emerge

### Bourse exceptionnelle EMERGE (sous réserve de fonds disponibles)

Cette aide, d'un montant forfaitaire de 1 000 €, peut être accordée pour un séjour d'études d'un ou deux semestres **dans un établissement partenaire de l'alliance européenne EMERGE.**

### Bourse Santander EMERGE

Les étudiants nominés pour une mobilité Erasmus+ à l'**Université de la Corogne** peuvent être invités par celle-ci à candidater à la bourse Santander EMERGE. Cette aide n'est pas automatique : les étudiants doivent attendre d'être contactés par l'Université de la Corogne et suivre les consignes qui leur seront alors transmises.



Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



## La bourse B-Monde de la Région Bretagne

### **Bourse B-Monde du Conseil régional de Bretagne (non cumulable avec les autres bourses)**

Publics éligibles : étudiants inscrits à temps complet en Licence, BUT, Master, Diplôme d'ingénieur.

Attention :

- les étudiants en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) ne sont pas éligibles à la bourse B-Monde.
- les étudiants étrangers venant étudier en France ne sont pas éligibles à la bourse B-Monde s'ils effectuent leur mobilité dans leur pays d'origine.

Critères d'attribution de la Région Bretagne :

- ✓ Effectuer un séjour de 26 jours à 300 jours
- ✓ Quotient familial inférieur à 30 000 €

## La bourse B-Monde de la Région Bretagne

Le montant de la bourse est calculé en fonction de la durée de la mobilité selon un forfait mensuel (1 mois = 30 jours) et le financement de la mobilité est plafonné à 10 mois, soit **300 jours**.

| DESTINATIONS                | Forfait voyage | Forfait mensuel Séjour | Forfait mensuel boursier / MDPH | Prise en compte des jours supplémentaires |
|-----------------------------|----------------|------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|
| JAPON                       | 1 000 €        | 200 €                  | 100 €                           | <15 jours = 0 €<br>>= 15 jours = 200 €    |
| REGIONS PRIORITAIRES EUROPE | 700 €          |                        |                                 |                                           |
| AUTRES DESTINATIONS         | 400 €          |                        |                                 |                                           |

Exemples :

Séjour au Sénégal de 2 mois et 7 jours (67 jours) pour étudiant boursier :  
 $400 \text{ €} + (2 \text{ mois} \times 200 \text{ €}) + (2 \text{ mois} \times 100 \text{ €}) + 0 \text{ €} = 1\,000 \text{ €}$

Séjour au Brésil de 2 mois et 21 jours (81 jours) pour étudiant boursier :  
 $400 \text{ €} + (2 \text{ mois} \times 200 \text{ €}) + (2 \text{ mois} \times 100 \text{ €}) + 200 \text{ €} = 1\,200 \text{ €}$

| DUREE EN MOIS | NON BOURSIER |                             |         | BOURSIER |                             |         |
|---------------|--------------|-----------------------------|---------|----------|-----------------------------|---------|
|               | JAPON        | REGIONS PRIORITAIRES EUROPE | AUTRES  | JAPON    | REGIONS PRIORITAIRES EUROPE | AUTRES  |
| 1             | 1 200 €      | 900 €                       | 600 €   | 1 300 €  | 1 000 €                     | 700 €   |
| 2             | 1 400 €      | 1 100 €                     | 800 €   | 1 600 €  | 1 300 €                     | 1 000 € |
| 3             | 1 600 €      | 1 300 €                     | 1 000 € | 1 900 €  | 1 600 €                     | 1 300 € |
| 4             | 1 800 €      | 1 500 €                     | 1 200 € | 2 200 €  | 1 900 €                     | 1 600 € |
| 5             | 2 000 €      | 1 700 €                     | 1 400 € | 2 500 €  | 2 200 €                     | 1 900 € |
| 6             | 2 200 €      | 1 900 €                     | 1 600 € | 2 800 €  | 2 500 €                     | 2 200 € |
| 7             | 2 400 €      | 2 100 €                     | 1 800 € | 3 100 €  | 2 800 €                     | 2 500 € |
| 8             | 2 600 €      | 2 300 €                     | 2 000 € | 3 400 €  | 3 100 €                     | 2 800 € |
| 9             | 2 800 €      | 2 500 €                     | 2 200 € | 3 700 €  | 3 400 €                     | 3 100 € |
| 10            | 3 000 €      | 2 700 €                     | 2 400 € | 4 000 €  | 3 700 €                     | 3 400 € |

## La bourse B-Monde de la Région Bretagne

\*Régions prioritaires de la Région Bretagne :

✓les Régions Celtes

- Zones Erasmus+ : République d'Irlande, Galice, Asturies

- Hors zones Erasmus+ : Pays de Galles, Écosse, Cornouailles britanniques, Irlande du Nord, Île de Man

✓Wielkopolska (Pologne – Région de Poznan)

✓Japon

\*\*MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

La procédure et le code d'accès à la plateforme de la Région Bretagne seront envoyés aux bénéficiaires si cette bourse leur est attribuée par le Conseil des relations internationales.

## Les bourses des collectivités locales

### LES BOURSES DES COLLECTIVITES LOCALES

**Attention selon les collectivités elles sont non cumulables avec les autres bourses.**

Chaque collectivité locale a sa propre politique en matière d'aide à la mobilité étudiante. Vous devez donc vous adresser directement auprès des collectivités locales qui vous concernent (résidence principale).

- **Conseil Régional** (si différent de la Région Bretagne) : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cr>
- **Conseil Départemental** : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cg>
- **Mairie** : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/mairie>

Pour le Morbihan il s'agit du programme **CampusTrotter 56** : bourse de mobilité à titre individuel attribuée en fonction des ressources et de la résidence fiscale des parents dans le Morbihan.

Conseil Départemental du Morbihan

Tél. : 02 97 54 81 44 - Courriel : [education@morbihan.fr](mailto:education@morbihan.fr)

Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département : <https://subventions.morbihan.fr>

## La mobilité individuelle

Vous souhaitez étudier dans une université qui n'est pas partenaire de l'UBS ?

Vous pouvez y candidater directement.

- ✓ Candidature et admission auprès de l'université choisie
- ✓ Inscription à temps plein et frais éventuels à votre charge
- ✓ Pas de bourse de mobilité attribuée par l'UBS
- ✓ Les enseignements suivis ne sont pas intégrés au diplôme préparé à l'UBS
- ✓ Diplôme délivré par l'université étrangère

*Si nécessaire, une attestation de comparabilité du diplôme pourra ensuite être demandée auprès d'ENIC-NARIC France.*



# Questions/Réponses

